

RÔLE DES PARENTS DANS LA PRÉVENTION DU DOPAGE ET DES CONDUITES DOPANTES CHEZ LE SPORTIF MINEUR

#TousConcernés

LE SPORT
RIEN #DOPAGE
HORS JEU
D'AUTRE

Le sport contribue à l'épanouissement, à l'apprentissage de la vie en société et à la construction de la personnalité des jeunes. Il repose sur des règles fondées sur des valeurs et des principes éthiques qui ont pour but de garantir que tout sportif peut pratiquer sa discipline de manière équitable. Le dopage est contraire à l'essence même de l'esprit sportif.

Le dopage consiste en la violation d'une ou plusieurs règles antidopage, notamment utiliser un produit ou une méthode interdite car destinée à améliorer artificiellement les performances.

Un sportif, quel que soit son âge, est passible de sanctions quand il a détenu ou fait usage d'une substance ou méthode dopante détectée au moyen d'un contrôle antidopage.

DOPAGE ET CONDUITES DOPANTES

Les conduites dopantes représentent la consommation de produits ou l'utilisation de procédés dans le but de surmonter un obstacle, réel ou supposé, à des fins de performance. Ce sont des conduites humaines qui se construisent à partir d'un ensemble de facteurs (psychologiques, sociaux, économiques). **C'est le rôle de chaque parent de s'assurer que le jeune athlète évolue dans un environnement sain.**

LES RISQUES DE L'AUTOMEDICATION

En tant que parents, vous êtes bien souvent le premier contact face à la maladie, vous allez généralement réaliser le premier diagnostic de l'état de santé de votre enfant. La pharmacie familiale est à cet égard la première source de consommation de médicaments du foyer, ce qui peut entraîner certains risques : mauvais diagnostic, prise de molécules interdites, effets indésirables, etc. Au-delà, en cas de contrôle antidopage révélé positif, tout sportif (enfant ou adulte) est responsable de toutes les substances retrouvées dans son organisme. **Il est donc de la responsabilité des parents d'adopter les bons réflexes pour s'assurer que leur enfant ne prend pas de risque en matière d'automédication** (en cas de doute consultez : <http://medicaments.afld.fr/>).

ALIMENTATION SAINE ET COMPLÉMENTS

Quelle que soit la pratique sportive de votre enfant, une alimentation équilibrée diversifiée et adaptée à la dépense énergétique, devrait suffire pour couvrir les besoins en nutriments, même pour un sportif à haut niveau de performance. Dans les cas particuliers où l'alimentation ne suffirait pas à couvrir les besoins en nutriments, il est indispensable de se rapprocher d'un expert en nutrition car les compléments alimentaires peuvent entraîner des **risques pour la santé** (effets secondaires, surdosage) et de dopage (produits contaminés) chez votre enfant.

LE CONTROLE ANTIDOPAGE ET LES DROITS DE MON ENFANT

Les sportifs mineurs doivent être notifiés en présence d'un représentant du sportif. Tout sportif, qu'il soit mineur ou non, peut choisir d'être accompagné par un représentant pendant toute la durée de la phase de prélèvement des échantillons. Par ailleurs, si le sportif contrôlé est un mineur, un prélèvement sanguin ne peut être effectué qu'avec une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence (Code du Sport, art. R.232-52).

/!\ « L'absence d'autorisation est constitutive d'une **soustraction au prélèvement d'un échantillon** au sens du 1° de l'article L. 232-9-2 » et peut donc constituer une violation des règles antidopage et mener à une sanction disciplinaire.

L'IDENTIFICATION DES PERSONNES RESSOURCES ET DES SOURCES D'INFORMATION FIABLES

Tout sportif doit pouvoir disposer d'une information fiable et accessible pour pratiquer sa discipline avec sérénité. Les enfants et jeunes adolescents sont, en ce sens, un public à risque tant les discours sur le dopage et la consommation de produits en complément de l'alimentation de base se sont multipliés, et les risques avec eux. Vous pouvez solliciter de nombreuses structures et interlocuteurs en cas de besoin. **Soyez vigilant afin de reconnaître les risques et identifiez le bon interlocuteur !**

LES ACTEURS LOCAUX

Téléphone : 04 72 07 17 91

Email : hugues.le-borgne@chu-lyon.fr

Adresse : Hôpital de la Croix Rousse- GH Nord

Service de médecine du Sport - Pavillon A

103, grande rue de la Croix Rousse

Ville : LYON Cedex 04

Code postal : 69317

Responsable : Dr Hugues LE BORGNE

Consultants : Dr Hugues LE BORGNE (Médecin du sport)

Permanence téléphonique : du lundi au vendredi de 9h à 16h

Horaires de consultation : Sur RDV le mercredi de 9h à 17h.

LES ACTEURS NATIONAUX

MINISTERE DES SPORTS

Bureau Ethique et Intégrité (DS3C)

95 Av. de France, 75013 Paris

<https://www.sports.gouv.fr/ethique-et-integrite/dopage/>



ASSOCIATION NATIONALE DES ANTENNES MEDICALES DE PREVENTION DU DOPAGE (ANAMPréDo)

<http://www.ampd.fr/>

Bulletin national des Antennes Médicales de Prévention du Dopage :

<https://www.chu-toulouse.fr/-bulletin-national-des-antennes-medicales-de->



AGENCE FRANÇAISE DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE

8 rue Auber, 75009 Paris

<https://www.afld.fr/contact-afld/>

Département communication et prévention : communication@afld.fr / 01 40 62 72 60

Service médical : medical@afld.fr / 01 40 62 72 59

À L'INTERNATIONAL

AGENCE MONDIALE ANTIDOPAGE

www.wada-ama.org